

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 670**30 avril 2002****SOMMAIRE**

Alpinist S.A., Grevenmacher	32153	I.D.I., International Development of Investments S.A., Luxembourg	32158
Americourt S.A., Luxembourg	32146	IIB, Immobilien- und Industriebau A.G., Munsbach	32147
Americourt S.A., Luxembourg	32146	(L')Imprimerie S.A., Luxembourg	32155
Apollo Global Derivatives, Sicav, Luxembourg	32148	Independent Investment Group S.A., Luxembourg	32145
Apollo Global Derivatives, Sicav, Luxembourg	32148	Jacob, S.à r.l., Luxembourg	32144
Aquorlux S.A., Luxembourg	32147	Köln Immobilien S.A., Luxembourg	32150
(As) Arcadas, S.à r.l., Luxembourg	32143	Lasmo (MP) Limited, S.à r.l., Luxembourg	32119
Arnoldy International Télécom S.A., Grevenmacher	32153	Logiciel Graphics S.A., Luxembourg	32152
Ascona Tankschiffahrt, S.à r.l., Luxembourg	32153	Lux-Aliment S.A., Livange	32151
Aubond S.A., Luxembourg	32147	Lux-Tank S.A., Luxembourg	32155
Bâticoncept S.A., Steinsel	32145	M.J.A. S.A., Luxembourg	32157
Bâticoncept-Promotions S.A., Steinsel	32142	M.J.A. S.A., Luxembourg	32157
Bauelemente Dieter Scheuer, GmbH, Mertert	32157	Mersch-Eischen, S.à r.l., Lintgen	32155
Bertophe S.A., Luxembourg	32152	Monument Resources (Caspian) Limited, S.à r.l., Luxembourg	32127
Boart Longyear Luxembourg S.A., Luxembourg	32149	Morrison Express Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32143
Boventi S.A., Luxembourg	32150	Navigo S.A., Luxembourg	32148
Burmester Luxembourg, G.m.b.H., Luxembourg	32146	New Hôtel-Restaurant du Chemin de Fer, S.à r.l., Luxembourg	32143
Café-Brasserie Maerter Stuff, S.à r.l., Mertert	32153	Nicolux, S.à r.l., Steinfort	32151
Capecourt Holding S.A., Luxembourg	32146	Norst European Invest S.A., Luxembourg	32160
CIC-Handelsgesellschaft AG, Grevenmacher	32154	Opereau Luxembourg S.A., Luxembourg	32114
Cisco Systems Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg	32147	Palais des Parfums, S.à r.l., Mertert	32155
Citigroup International Luxembourg Limited, S.à r.l., London	32157	Pepe, S.à r.l., Mertert	32156
CLIP, Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement et de Participation S.A., Luxembourg	32149	Pereira & Pinto Fruits, S.à r.l., Kayl	32144
Comimpex S.A., Luxembourg	32151	R.R.I. S.A., Luxembourg	32150
Comptoir de Shaanxi, S.à r.l., Bascharage	32154	Rickes & Petrich, S.à r.l., Grevenmacher	32153
(Franz) Conen, GmbH, Grevenmacher	32154	(La) Romantica, S.à r.l., Bettembourg	32143
Distribution Automobile Européenne, S.à r.l., Howald	32144	S.C.I. Kagef, Esch-sur-Alzette	32149
EL Holding S.A., Luxembourg	32159	Sichel Esch S.A., Esch-sur-Alzette	32156
Empec, S.à r.l., Crauthem	32145	Société Luxembourgeoise de Location, S.à r.l., Foetz	32144
Epic Luxembourg S.A., Luxembourg	32137	Stock Américain, S.à r.l., Luxembourg	32143
Finasco Holding S.A., Luxembourg	32146	Thill, S.à r.l., Fentange	32142
Fleurs Backes, S.à r.l., Luxembourg	32156	Trossen Transports, S.à r.l., Wasserbillig	32156
Garage J.P. Reuter et Fils, S.à r.l., Bettembourg	32154	TSG Transport Service Grevenmacher S.A., Grevenmacher	32156
Geniebat, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32142	Verbeke Luxembourg S.A., Dippach	32145
Gerüstbau Trappen, S.à r.l., Grevenmacher	32154	World of Art S.A., Luxembourg	32135
Get Creative Marketing S.A., Grevenmacher	32155	World of Art S.A., Luxembourg	32136
GIA Global Investment Activity S.A., Wasserbillig	32160		
Goeland Croissance, Sicav, Luxembourg	32151		

OPERAU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-seventh of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. EPIC LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, here represented by its managing director, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by its managing director, Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg.
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by its managing director, Mr Jan A.J. Bout, prenamed, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of OPERAU LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of June at 10.00 a.m. and for the first time in 2003.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2002.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at one million two hundred and ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg francs (1,290,877.- LUF).

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. EPIC LUXEMBOURG S.A., prenamed, three hundred and nineteen shares	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one share.	1
Total: three hundred and twenty shares	<u>320</u>

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor (c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote as managing director, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. EPIC LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, ici représentée par son administrateur-délégué, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A.J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A.J. Bout, prénommé, en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OPEREAU LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour ses besoins propres le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2002.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. EPIC LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, trois neuf cent dix-neuf actions	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage (c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 133S, fol. 25, case 4. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 janvier 2002.

G. Lecuit.

(07827/220/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

LASMO (MP) LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange,

There appeared:

LASMO HOLDINGS B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Centre V, Kruisweg 795, 2132 NG Hoofddorp, The Netherlands;

in its capacity as sole shareholder of LASMO (MP) LIMITED, a limited liability company existing and organised under the laws of Bermuda, having its registered office in Bermuda (the «Company»),
for the purposes of holding an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the Company.

LASMO HOLDINGS B.V. is hereby represented by Mr Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hoofddorp, The Netherlands on December 21, 2001.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that LASMO HOLDINGS B.V. is the sole shareholder of the Company;

II. that the capital of the Company is fixed at USD 12,000 (twelve thousand United States Dollars);

III. that the meeting of the board of directors of the Company held on December 14, 2001 and the sole shareholder of the Company by written resolutions dated December 27, 2001, have resolved, among others, (i) that the Company discontinues as an exempted company in Bermuda and continues as a company under the laws of Luxembourg, and (ii) to transfer the registered office and place of effective management of the Company from Bermuda to Luxembourg for corporate law purposes only.

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company dated as of October 31, 2001 that the net assets of the Company amount to GBP 14,040,172 and that the share capital and premium in an amount of GBP 7,551 correspond at least to the outstanding share capital of the Company, which currently amounts to USD 12,000 and (ii) from a certificate of the management of the Company, that since the date of the balance sheet and as of December 27, 2001 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per October 31, 2001 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of the preparation of the annual accounts on October 31, 2001. Copies of the minutes of the meeting of the board of directors and, of the written resolutions of the sole shareholder of the Company referred to in item III. hereabove, of the above mentioned balance sheet and certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. transfer of the Company's registered office and place of effective management for corporate law purposes only from Bermuda to Luxembourg, 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, effective as of December 27, 2001, and as a result, change of nationality of the Company, at the present time of Bermuda nationality to a company of Luxembourg nationality;

2. continuation of the Company under the form of a société à responsabilité limitée and under the current name and update and restatement of the Company's Articles of Association for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg;

3. approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;

4. confirmation of the establishment of the registered office of the Company at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

5. confirmation of the Company's current managers;
6. appointment of a statutory auditor;
7. determination of the terms of the managers' and statutory auditor's mandates;
8. miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to transfer for corporate law purposes only the Company's registered office and place of effective management of the Company from Bermuda to Luxembourg 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, effective as of December 27, 2001.

As a result of the above, the sole shareholder resolves to change the nationality of the Company, at the present time of Bermuda nationality to a company of Luxembourg nationality and that such change does not affect the continuity of life of the Company which shall remain one and the same body corporate.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to continue the Company under the Company form of a société à responsabilité limitée and under the current name and to update and restate the Company's Articles of Association for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg, as follows:

«Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LASMO (MP) LIMITED» (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the 'Law'), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects and, in particular, may explore for, drill for, move, transport and refine petroleum and hydro carbon products including oil and oil products.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at USD 12,000 (twelve thousand United States Dollars), represented by 120 (one hundred and twenty) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Col-

lective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles».

Valuation

For the purpose of registration, the nominal value of the issued share capital of the Company is USD 12,000 being LUF five hundred forty-seven thousand five hundred sixty francs (547,560)

and the net asset value is valued at GBP 14,040,172 being LUF nine hundred thirty-one million five hundred fifty-four thousand three hundred fifty-two francs (931,544,352).

It results from a statement of LOYENS & LOEFF, tax adviser to the Company, dated December 27, 2001 and from the attached documentation, a copy of which shall be countersigned by the proxy holder of the appearing party and the notary and which shall remain attached to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities, and to the extent the Company has its effective place of management in the Netherlands that the Company was subject to capital duty in the Netherlands (as defined by the EC Directive 69/335 of 17th July, 1969, as amended) in accordance with the laws of the Netherlands.

For the purpose of registration, it is therefor stated that the transfer for corporate law purposes only of the registered office and effective place of management to Luxembourg is exempt from the contribution duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of December 27, 2001.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company confirms the establishment of the registered office of the Company at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to confirm and to the extents necessary, to appoint:

- Mr Cees Voorbij,

- Mr Neil R. Booth,
- Mr David Marshall,
as the Company's (current) managers.

Sixth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to appoint PricewaterhouseCoopers established in Luxembourg as the Company's statutory auditor.

Seventh resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the managers are appointed for an unlimited period and that the term of the appointment of the statutory auditor will expire at the issue of the annual general meeting of the shareholder(s) to be held in 2002.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 238,382.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt sept décembre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

LASMO HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, ayant son siège social Centre V, Kruisweg 795, 2132 NG Hoofddorp, Pays-Bas;

en sa qualité d'associé unique de LASMO (MP) LIMITED, une société à responsabilité limitée existante sous le droit des Bermudes, ayant son siège social aux Bermudes (la «Société»),

pour les besoins de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'«AGE») de la Société.

LASMO HOLDINGS B.V. est ici représentée par Maître Gérald Origer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hoofddorp (Pays-Bas), en date du 21 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, ainsi représenté, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que LASMO HOLDINGS B.V. est l'associé unique de la Société;

II. que le capital de la Société est fixé à 12.000 USD (douze mille dollars des Etats-Unis);

III. que lors de la réunion tenue en date du 14 décembre 2001, le conseil d'administration de la Société et l'associé unique de la Société, par résolutions écrites prises en date du 27 décembre 2001, ont décidé, entre autres, (i) que la Société cesse d'exister en tant qu'une société exonérée aux Bermudes mais continue d'exister en tant qu'une société de droit luxembourgeois, et (ii) de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société des Bermudes au Luxembourg pour des raisons liées au droit des sociétés uniquement;

IV. qu'il résulte (i) du bilan de la Société au 31 octobre 2001 que les actifs nets de la Société s'élèvent à GBP 14.040.172 et que le capital social et les primes d'émission d'un montant de 7.551 GBP correspondent au moins au capital souscrit de la Société, lequel s'élève actuellement à 12.000 USD et (ii) d'un certificat de la direction de la Société, que depuis la date du prédit bilan jusqu'au 27 décembre 2001, aucun changement matériel dans les activités et les affaires de la Société ne s'est produit qui impliquerait que les comptes au 31 octobre 2001 soient devenus matériellement incorrects et ne donneraient pas une image exacte et fidèle de la situation financière de la Société à la date de l'établissement des comptes annuels en date du 31 octobre 2001. Les copies du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration et des résolutions écrites de l'associé unique mentionnés au point III ci-avant, du prédit bilan et du prédit certificat, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées;

V. que l'ordre du jour de l'AGE est comme suit:

1. transfert du siège social et du siège de direction effective de la Société, pour des raisons liées au droit des sociétés uniquement, des Bermudes au 9, rue Schiller, à L-2519 Luxembourg, avec effet au 27 décembre 2001 avec pour conséquence suite à ce transfert, le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité des Bermudes pour celle d'une société luxembourgeoise;

2. continuation de la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination actuelle et actualisation ainsi que refonte des statuts de la Société pour les besoins de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg;

3. approbation du bilan et des comptes d'ouverture de la Société en tant que société luxembourgeoise;

4. confirmation de l'établissement du siège social de la Société des Bermudes au 9, rue Schiller, à L-2519 Luxembourg;

5. confirmation des gérants actuels de la Société;

6. nomination d'un commissaire aux comptes;

7. détermination de la durée des mandats des gérants et du commissaire aux comptes de la Société.

Ces faits exposés et reconnus par l'AGE, et après délibération, l'AGE accepte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société, pour des raisons liées au droit des sociétés uniquement, des Bermudes au 9, rue Schiller, à L-2519 Luxembourg, avec effet au 27 décembre 2001.

Suite à ce transfert, l'associé unique de la Société décide de changer la nationalité de la Société, actuellement de nationalité des Bermudes, pour celle d'une société luxembourgeoise

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de continuer la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination actuelle et d'actualiser ainsi que de procéder à la refonte des statuts de la Société pour les besoins de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg, comme suit:

«Titre I^{er}. - Nom - Durée - Objet- Siège

Art. 1. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LASMO (MP) LIMITED (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social et, en particulier, elle peut explorer, forer, transporter et raffiner le pétrole et des produits hydro carbone comprenant le pétrole et les produits pétroliers.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.000 USD (douze mille dollars des Etats-Unis) représenté par 120 (cent et vingt) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée

générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur nominale du capital social émise de la Société est évalué à USD 12.000 étant LUF cinq cent quarante-sept mille cinq cent soixante francs (547.560) et la valeur nette de la société est évaluée à GBP 14.040.172 étant LUF neuf cent trente et un millions cinq cent quarante-quatre mille trois cent cinquante-deux francs (931.544.352).

Il résulte d'une déclaration de LOYENS & LOEFF, conseiller fiscal de la Société, datée du 27 décembre 2001 et de la documentation annexée, copie de laquelle sera signée par le mandataire agissant pour compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, laquelle demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, et dans la mesure où la Société a son siège de direction effective aux Pays-Bas, que la Société était soumise à l'impôt des sociétés aux Pays-Bas (tel que défini par la directive européenne 69/335 modifiée du 17 juillet 1969) conformément au droit des Pays-Bas.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est par conséquent déclaré que le transfert pour des raisons liées au droit des sociétés uniquement du siège social et du siège de direction effective au Luxembourg est exonéré du droit d'apport conformément à l'article 3, paragraphe 2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide d'approuver le bilan et les comptes d'ouverture de la Société en tant qu'une société luxembourgeoise à compter du 27 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société confirme l'établissement du siège social de la Société en tant qu'une société luxembourgeoise à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide de confirmer et, s'il est nécessaire, de nommer:

- Monsieur Cees Voorbij,
- Monsieur Neil R. Booth,
- Monsieur David Marshall,

aux fonctions de gérants (actuels) de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique de la Société décide de nommer PricewaterhouseCoopers établi à Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Septième résolution

L'associé unique de la Société décide que les gérants sont nommés pour une période indéfinie et que le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de(s) associé(s) qui se tiendra en 2002.

Estimation des frais

Le montant des frais en relation avec le présent acte est estimé à EUR 238.382,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, atteste, par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise et suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 21, case 1. – Reçu 230.923,81 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2002.

G. Lecuit.

(07825/220/498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

LASMO HOLDINGS B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Centre V, Kruisweg 795, 2132 NG Hoofddorp, The Netherlands;

in its capacity as sole shareholder of MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, a limited liability company existing and organised under the laws of Bermuda, having its registered office in Bermuda, (the «Company»),

for the purposes of holding an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the Company.

LASMO HOLDINGS B.V. is hereby represented by Mr Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hoofddorp, The Netherlands on December 21, 2001.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that LASMO HOLDINGS B.V. is the sole shareholder of the Company;

II. that the issued capital of the Company is fixed at USD 12,000 (twelve thousand United States Dollars);

III. that the meeting of the board of directors of the Company held on December 14, 2001 and the sole shareholder of the Company by written resolutions dated December 27, 2001, have resolved, among others, (i) that the Company discontinues as an exempted company in Bermuda and continues as a company under the laws of Luxembourg, and (ii) to transfer the registered office and place of effective management of the Company from Bermuda to Luxembourg for corporate law purposes only.

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company dated as of October 31, 2001 that the net assets of the Company amount to GBP 608,270 and that the share capital and premium in an amount of GBP 7,551 correspond at least to the outstanding share capital of the Company, which currently amounts to USD 12,000 and (ii) from a certificate of the management of the Company, ..., 2001 that since the date of the balance sheet and as of December 27, 2001 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per October 31, 2001 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of the preparation of the annual accounts on October 31, 2001. Copies of the minutes of the meeting of the board of directors and, of the written resolutions of the sole shareholder of the Company referred to in item III. hereabove, of the above mentioned balance sheet and certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. transfer of the Company's registered office and place of effective management for corporate law purposes only from Bermuda to Luxembourg 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, effective as of December 27, 2001, and as a result, change of nationality of the Company, at the present time of Bermuda nationality to a company of Luxembourg nationality;

2. continuation of the Company under the form of a société à responsabilité limitée and under the current name and update and restatement of the Company's Articles of Association for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg;

3. approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;

4. confirmation of the establishment of the registered office of the Company at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

5. confirmation of the Company's current managers;
6. appointment of a statutory auditor;
7. determination of the terms of the managers' and statutory auditor's mandates;
8. miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to transfer for corporate law purposes only the Company's registered office and place of effective management of the Company from Bermuda to Luxembourg 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, effective as of December 27, 2001.

As a result of the above, the sole shareholder resolves to change the nationality of the Company, at the present time of Bermuda nationality to a company of Luxembourg nationality and that such change does not affect the continuity of life of the Company which shall remain one and the same body corporate.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to continue the Company under the Company form of a société à responsabilité limitée and under the current name and to update and restate the Company's Articles of Association for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg, as follows:

«Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects and, in particular, may explore for, drill for, move, transport and refine petroleum and hydro carbon products including oil and oil products.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at USD 12,000 (twelve thousand United States Dollars), represented by 120 (one hundred and twenty) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Col-

lective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles».

Valuation

For the purpose of registration, the nominal value of the issued share capital of the Company is valued at USD 12,000 being LUF five hundred forty-seven thousand five hundred sixty francs (547,560 LUF).

and the net asset value is valued at GBP 608,270 being LUF forty million three hundred fifty-seven thousand eight hundred two francs (40,357,802.- LUF).

It results from a statement of LOYENS & LOEFF, tax adviser to the Company, dated December 27, 2001 and from the attached documentation, a copy of which shall be countersigned by the proxyholder of the appearing parties and the notary and which shall remain attached to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities, and to the extent the Company has its effective place of management in the Netherlands that the Company was subject to capital duty in the Netherlands (as defined by the EC Directive 69/335 of 17th July, 1969, as amended) in accordance with the laws of the Netherlands

For the purpose of registration, it is therefor stated that the transfer for corporate law purposes only of the registered office and effective place of management to Luxembourg is exempt from the contribution duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of December 27, 2001.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company confirms the establishment of the registered office of the Company at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to confirm and to the extents necessary, to appoint:

- Mr Cees Voorbij,

- Mr William Andrusiak,
 - Mr Valerio Braccaccia,
 as the Company's (current) managers.

Sixth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to appoint PricewaterhouseCoopers established in Luxembourg as the Company's statutory auditor.

Seventh resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the managers are appointed for an unlimited period and that the term of the appointment of the statutory auditor will expire at the issue of the annual general meeting of the shareholder(s) to be held in 2002.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 12,563.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LASMO HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, ayant son siège social Centre V, Kruisweg 795, 2132 NG Hoofddorp, Pays-Bas;

en sa qualité d'associé unique de MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, une société à responsabilité limitée existante sous le droit des Bermudes, ayant son siège social aux Bermudes (la «Société»),

pour les besoins de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'«AGE») de la Société.

LASMO HOLDINGS B.V. est ici représentée par Maître Gérald Origer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hoofddorp (Pays-Bas), en date du 21 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, ainsi représenté, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que LASMO HOLDINGS B.V. est l'associé unique de la Société;

II. que le capital de la Société est fixé à 12.000 USD (douze mille dollars des Etats-Unis);

III. que lors de la réunion tenue en date du 14 décembre 2001, le conseil d'administration de la Société et l'associé unique de la Société, par résolutions écrites prises en date du 27 décembre 2001, ont décidé, entre autres, (i) que la Société cesse d'exister en tant qu'une société exonérée aux Bermudes mais continue d'exister en tant qu'une société de droit luxembourgeois, et (ii) de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société des Bermudes au Luxembourg pour des raisons liées au droit des sociétés uniquement;

IV. qu'il résulte (i) du bilan de la Société au 31 octobre 2001 que les actifs nets de la Société s'élèvent à 608.270 GBP et que le capital social et les primes d'émission d'un montant de 7.551 GBP correspondent au moins au capital souscrit de la Société, lequel s'élève actuellement à 12.000 USD et (ii) d'un certificat de la direction de la Société, que depuis la date du prédit bilan jusqu'au 27 décembre 2001, aucun changement matériel dans les activités et les affaires de la Société ne s'est produit qui impliquerait que les comptes au 31 octobre 2001 soient devenus matériellement incorrects et ne donneraient pas une image exacte et fidèle de la situation financière de la Société à la date de l'établissement des comptes annuels en date du 31 octobre 2001. Les copies du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration et des résolutions écrites de l'associé unique mentionnés au point III ci-avant, du prédit bilan et du prédit certificat, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées;

V. que l'ordre du jour de l'AGE est comme suit:

1. transfert du siège social et du siège de direction effective de la Société, pour des raisons liées au droit des sociétés uniquement, des Bermudes au 9, rue Schiller, à L-2519 Luxembourg, avec effet au 27 décembre 2001 avec pour conséquence suite à ce transfert, le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité des Bermudes pour celle d'une société luxembourgeoise;

2. continuation de la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination actuelle et actualisation ainsi que refonte des statuts de la Société pour les besoins de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg;

3. approbation du bilan et des comptes d'ouverture de la Société en tant que société luxembourgeoise;

4. confirmation de l'établissement du siège social de la Société des Bermudes au 9, rue Schiller, à L-2519 Luxembourg;

5. confirmation des gérants actuels de la Société;

6. nomination d'un commissaire aux comptes;

7. détermination de la durée des mandats des gérants et du commissaire aux comptes de la Société.

Ces faits exposés et reconnus par l'AGE, et après délibération, l'AGE accepte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société, pour des raisons liées au droit des sociétés uniquement, des Bermudes au 9, rue Schiller, à L-2519 Luxembourg, avec effet au 27 décembre 2001.

Suite à ce transfert, l'associé unique de la Société décide de changer la nationalité de la Société, actuellement de nationalité des Bermudes, pour celle d'une société luxembourgeoise

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de continuer la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination actuelle et d'actualiser ainsi que de procéder à la refonte des statuts de la Société pour les besoins de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg, comme suit:

«Titre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination MO-NUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social et, en particulier, elle peut explorer, forer, transporter et raffiner le pétrole et des produits hydro carbone comprenant le pétrole et les produits pétroliers.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.000 USD (douze mille dollars des Etats-Unis) représenté par 120 (cent et vingt) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée

générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerk des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur nominale du capital social émis de la Société est évalué à 12.000 USD étant LUF cinq cent quarante-sept mille cinq cent soixante francs (547.560 LUF) et la valeur nette est évaluée à GBP 608.270, étant LUF quarante millions trois cent cinquante-sept mille huit cent deux francs (40.357.802 LUF).

Il résulte d'une déclaration de LOYENS & LOEFF, conseiller fiscal de la Société, datée du 27 décembre 2001 et de la documentation annexée, copie de laquelle sera signée par le mandataire agissant pour compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, laquelle demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, et dans la mesure où la Société a son siège de direction effective aux Pays-Bas, que la Société était soumise à l'impôt des sociétés aux Pays-Bas (tel que défini par la directive européenne 69/335 modifiée du 17 juillet 1969) conformément au droit des Pays-Bas.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est par conséquent déclaré que le transfert pour des raisons liées au droit des sociétés uniquement du siège social et du siège de direction effective au Luxembourg est exonéré du droit d'apport conformément à l'article 3, paragraphe 2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide d'approuver le bilan et les comptes d'ouverture de la Société en tant qu'une société luxembourgeoise à compter du 27 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société confirme l'établissement du siège social de la Société en tant qu'une société luxembourgeoise à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide de confirmer et, s'il est nécessaire, de nommer:

- Monsieur Cees Voorbij,
- Monsieur William Andrusiak
- Monsieur Valéro Braccacia

aux fonctions de gérants (actuels) de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique de la Société décide de nommer PricewaterhouseCoopers établi à Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société

Septième résolution

L'associé unique de la Société décide que les gérants sont nommés pour une période indéfinie et que le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de(s) associé(s) qui se tiendra en 2002.

Estimation des frais

Le montant des frais en relation avec le présent acte est estimé à 12.563,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, atteste, par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise et suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 20, case 12. – Reçu 10.004,43 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2002.

G. Lecuit.

(07826/220/498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**WORLD OF ART S.A., Société Anonyme,
(anc. WORLD OF ART S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 77.018.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WORLD OF ART S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 77.018, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 894 du 16 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manette Olsem, diplômée en sciences économiques, demeurant à Fentange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrasig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Abandon du statut de société holding et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'article 3 des statuts concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.»

3) Modification de l'article 10 des statuts concernant l'exercice social, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre.»

4) Modification de l'article 12 des statuts concernant la date de l'assemblée générale annuelle en la fixant au troisième lundi de juin à 16.00 heures.

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding pour transformer la société en société commerciale et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WORLD OF ART S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts concernant l'exercice social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts concernant la date de l'assemblée générale annuelle en la fixant au troisième lundi de juin à 16.00 heures et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 16.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, M. Olsem, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

P. Frieders.

(07903/212/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

WORLD OF ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 77.018.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

P. Frieders.

(07904/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

EPIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. HIGH FIELD LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, here represented by its managing director, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by its managing director, Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by its managing director, Mr Jan A.J. Bout, prenamed, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of EPIC LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of June at 9.30 a.m. and for the first time in 2003.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2002.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at one million two hundred and ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg francs (1,290,877.- LUF).

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. HIGH FIELD LUXEMBOURG S.A., prenamed, three hundred and nineteen shares	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one share	1
Total: three hundred and twenty shares.	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor (c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote as managing director, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. HIGH FIELD LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, ici représentée par son administrateur-délégué, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A.J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A.J. Bout, prénommé, en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de EPIC LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour ses besoins propres le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} lundi du mois de juin à 9.30 heures et pour la première fois en 2003.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2002.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. HIGH FIELD LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, trois cent dix-neuf actions	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage (c/o TURNER AUDIT & DOMILIATION COMPANY).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 133S, fol. 25, case 3. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 janvier 2002.

G. Lecuit.

(07828/220/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

GENIEBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 48.625.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 39, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07836/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

THILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange.

R. C. Luxembourg B 42.425.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07837/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

BATICONCEPT-PROMOTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.217.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale en date du 14 décembre 2001 au siège social de la société

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti au 31 décembre 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 25.000.000,- en EUR 620.000,- représenté par 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,-, avec incorporation des résultats reportés à hauteur de EUR 266,19 afin d'arrondir ces montants.

L'article 3 des statuts a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent vingt mille euros (620.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07912/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

STOCK AMERICAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.208.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07838/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

AS ARCADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.479.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07839/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

NEW HOTEL-RESTAURANT DU CHEMIN DE FER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.722.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07840/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

LA ROMANTICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 63.732.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07841/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

MORRISON EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.858.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07842/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

JACOB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.355.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07843/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

PEREIRA & PINTO FRUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.
R. C. Luxembourg B 38.768.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, vol. 322, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(07844/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 11.485.

Extrait de la décision collective des Associés du 31 octobre 2001 au siège social de la société

Il résulte de la réunion que:

Le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF 6.000.000,-), est converti en euros (148.736,11) avec effet au 31 décembre 2001.

Le capital social est augmenté de mille deux cent soixante-trois euros quatre-vingt-neuf cents (1.263,89) pour le porter du montant de cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze cents (148.736,11) à cent cinquante mille euros (150.000,-) par incorporation de réserves classées sub Résultats Reportés.

La réserve légale est également augmentée de cent vingt-six euros trente-neuf cents (126,39) pour le porter du montant de quatorze mille huit cent soixante-treize euros soixante et un cents (14.873,61) à quinze mille euros (15.000,-) par incorporation de réserves classées sub Résultats Reportés.

La mention de la valeur nominale des parts sociales émises est supprimée.

L'article 6 des statuts est adapté pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,-), représenté par six mille (6.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07911/799/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**DISTRIBUTION AUTOMOBILE EUROPEENNE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1467 Howald, 17, rue Henri Entringer.
R. C. Luxembourg B 77.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(07914/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

BATICONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 14.105.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale en date du 14 décembre 2001 au siège social de la société

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti au 31 décembre 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 11.000.000,- en EUR 272.800,- représenté par 22.000 actions d'une valeur nominale de EUR 12,40 avec incorporation des résultats reportés à hauteur de EUR 217,12 afin d'arrondir ces montants.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 272.800,- (deux cent soixante-douze mille huit cents Euros) divisé en 22.000 (vingt-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 12,40 (douze Euros et quarante cents) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07913/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

VERBEKE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach.
R. C. Luxembourg B 26.555.

Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(07915/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

INDEPENDENT INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 74.757.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 janvier 2002

En date du 2 janvier 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'élire comme administrateur supplémentaire Monsieur Patrik Johansson.

Luxembourg, le 21 janvier 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDEPENDENT INVESTMENT GROUP S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

F. Konrad / L. Di Vora

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07916/584/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

EMPEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 2, Op der Stee.
R. C. Luxembourg B 28.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 57, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour la EMPEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07937/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

CAPECOURT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 36.365.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(07919/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

AMERICOURT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.119.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(07920/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

AMERICOURT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.119.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(07921/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

FINASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 27.769.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(07922/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

BURMESTER LUXEMBURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Kapital: 10.800.000,- LUF.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 53.676.

Auszug des Protokolls der Beschlüsse des alleinigen Geschäftsführers vom 22. Januar 2002

Der Geschäftsführer hat folgende Beschlüsse getroffen:

- Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von zehn Millionen achthunderttausend Luxemburger Franken (LUF 10.800.000,-) in zweihundertsiebzigttausend Euro (EUR 270.000,-), aufgeteilt in zweitausendeinhundertsechzig (2.160) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), umzuwandeln;
- Den ersten Absatz von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertsiebzigttausend Euro (EUR 270.000,-), aufgeteilt in zweitausendeinhundertsechzig (2.160) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).»

Luxemburger, den 22. Januar 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07927/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

AQUORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 71.505.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(07923/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

AUBOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 66.917.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(07924/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.770.

Transfert de parts sociales - rectificatif

Lors du dernier transfert de parts sociales, tel qu'enregistré le 21 janvier 2002 et déposé le 22 janvier 2002 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, il y avait lieu de lire, en tant que nouvel associé unique de la Société CISCO SYSTEMS (BERMUDA) LTD en lieu et place de CISCO SYSTEMS (BERMUDA) HOLDINGS LTD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07925/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

IIB, IMMOBILIEN- UND INDUSTRIEBAU A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 66.696.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. Dezember 2001, die als ordentlichen Generalversammlung zusammentritt

Die Aktieninhaber der Gesellschaft IIB, IMMOBILIEN- UND INDUSTRIEBAU A.G., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall, sind am 19. Dezember 2001 in einer ausserordentlichen Generalversammlung, die als ordentliche Generalversammlung zusammentritt, zusammengetreten. Sie haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Dem Rücktritt des Aufsichtskommissars, Herrn Robert Elvinger wurde zugestimmt.

Völlige Entlastung wird ihm erteilt.

- LUX-AUDIT S.A., 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg wird bis zum Jahr 2004 zum neuen Aufsichtskommissar der Gesellschaft ernannt.

- Das Stammkapital der Gesellschaft wird wie folgt mit Rückwirkung zum 1. Januar 2000 in Euro umgewandelt:

Umwandlungsfaktor (40,3399)	49.578,70 EUR
Erhöhung des Kapitals durch	
Einbringung von Reserven	421,30 EUR
	<hr/>
	50.000,00 EUR

Das Stammkapital von 50.000,- EUR ist eingeteilt in 200 Aktien von je 250,- EUR.

Munsbach, den 19. Dezember 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07939/503/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

APOLLO GLOBAL DERIVATIVES, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 69.863.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 14. Januar 2002

Die geprüfte Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. Juni 2001 sowie der Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers wurden gebilligt.

Die Verwaltungsratsmitglieder und der Wirtschaftsprüfer wurden für die Ausübung ihrer Mandate im abgeschlossenen Geschäftsjahr entlastet.

Das Jahresergebnis des Geschäftsjahres 2000/2001 wurde thesauriert.

Der Rücktritt von Herrn Hermann Pörtl mit Wirkung zum 31. Juli 2001 sowie von Herrn Markus Gierke mit Wirkung zum 31. Dezember 2001 als Verwaltungsratsmitglieder wurde angenommen.

Die Tatsache, dass sich die beiden Herren Gierke und Pörtl zwecks Erhalts eines beschlussfähigen Verwaltungsrates einverstanden erklärt haben, ihre Funktionen im Verwaltungsrat bis zum 30. Juni 2002 weiterhin wahrzunehmen, wurde zur Kenntnis genommen.

Die beiden Herren Gierke und Pörtl wurden als Verwaltungsratsmitglieder bis zum 30. Juni 2002 bestellt.

Der Verwaltungsrat setzt sich demzufolge aus folgenden Mitgliedern zusammen, deren Mandate mit Ablauf des Geschäftsjahres enden, das am 30. Juni 2002 endet:

- Mag. Christian Tury, Geschäftsführer, TURY INVEST GmbH, Wien
- Hermann Pörtl, Mitarbeiter der Abteilung Family Office, CAPITAL BANK GRAWE GRUPPE AG, Graz
- Markus Gierke, Geschäftsführer der LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Luxemburg

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr bestellt, das am 30. Juni 2002 endet.

Luxemburg, den 14. Januar 2002.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07926/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

APOLLO GLOBAL DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 69.863.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07928/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

NAVIGO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 59.573.

Auszug der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. Dezember 2001

Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit im abgeschlossen Geschäftsjahr erteilt.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder wird für 1 Jahr verlängert und endet am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2002, das Mandat des Kommissars wird für 1 Jahr verlängert und endet am Datum der jährlichen Generalversammlung 2002.

Verwaltungsrat

- Herr Jürgen Maier, delegierten Vorstandsmitglied, wohnhaft in D-56656 Brohl-Lützing, Am Siegerborn 29
- Frau Nicol Kupsch, wohnhaft in D-56656 Brohl-Lützing, Koblenzerstrasse 81
- Herrn Jürgen Maier, wohnhaft in D-Glees, Wehrerstrasse 18

Kommissar

- LUX-FIDUCIAIRE mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07974/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

BOART LONGYEAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 39.148.

RECTIFICATIF

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 novembre 2001:
- il a été renoncé aux délais et formalités de convocations
- la démission de M. Goldby a été acceptée et décharge lui a été donnée pour la période de son mandat. DELOITTE & TOUCHE a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période courant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07929/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

CLIP S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.838.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2001 que suite aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social de la société est converti de lires italiennes en euros.

Par application du taux de conversion de 1,- = 1.936,27 ITL, le capital social de ITL 30.000.000.000,- est ainsi converti en 15.493.706,97.

L'assemblée a décidé encore de supprimer la valeur nominale des actions.

Le capital social sera dorénavant représenté par 3.000.000 actions sans désignation de valeur nominale.

La conversion prend effet à partir du 1^{er} janvier 2001.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à quinze millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent six euros et quatre-vingt-dix-sept cents (15.493.706,97) représenté par trois millions (3.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale».

Luxembourg, le 11 juin 2001.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07930/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

S.C.I. KAGEF, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 78, rue Emile Mayrisch.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une cession de parts sociales sous-seing privé en date du 1^{er} octobre 2001, il résulte que le capital social de la société S.C.I. KAGEF se répartit désormais comme suit:

Mme Françoise Theisen-Kayser.....	267 parts
M. Georges Kayser	120 parts
M. Patrick Theisen	113 parts
Total.....	500 parts

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07936/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

R.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.252.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2001 que suite aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social a été converti en euro et ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Par application du taux de conversion de 1,- =1.936,27 ITL, le capital social de ITL 750.000.000,- est ainsi converti en 387.342,67.

La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les premier et quatrième alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-deux euros et soixante-sept cents (387.342,67) représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions sans désignation de valeur nominale».

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est fixé à cinq cent et seize mille quatre cent cinquante-six euros et nonante cents (516.456,90) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07931/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

BOVENTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.688.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

N. Schaeffer jr. / M. Candela

Administrateurs

(07933/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

KÖLN IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 novembre 2001 que: L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07942/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

NICOLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 20.792.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 27 décembre 2001

Les associés de NICOLUX, S.à r.l. ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1^{er} janvier 2002.

Le capital social de 500.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399)	12.394,68
	<hr/>
	12.394,68

Le capital social de 12.394,68 EUR est représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07938/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

COMIMPEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 20.583.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Signature.

(07940/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

LUX-ALIMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zoning Industriel 2000 Livange.
R. C. Luxembourg B 51.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. LUX-ALIMENT

Signature

(07944/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

GOELAND CROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.530.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 15 janvier 2002

Le Conseil a pris acte de la démission de M. Jean-Louis Waucquez avec effet au 10 janvier 2002.

Le Conseil a coopté M. Vincent Planche en qualité de nouvel administrateur avec effet immédiat, en remplacement de M. Jean-Louis Waucquez, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Suite aux décisions de ce Conseil, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Daniel Thierry
DEGROOF, THIERRY, PORTABELLA & ASSOCIES, Luxembourg
- M. Patrick de Braquilanges
DEGROFF, THIERRY, PORTABELLA & ASSOCIES, Luxembourg
- M. Pascal Porteu de La Morandière
CHOLET-DUPONT GESTION, Paris
- M. Geert de Bruyne
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- M. Hervé Rodier
BANQUE DEGROOF (SUISSE) S.A., Genève
- M. Christopher Misson
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- M. Alain Léonard
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

- M. Régis Léoni
 BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
 - M. Vincent Planche
 BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour GOELAND CROISSANCE
 BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire
 J.-M. Gelhay / M. Vermeersch
 Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07941/034/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

BERTOPHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 R. C. Luxembourg B 41.269.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 décembre 2001

Vu l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire en date du 14 août 2001, vu l'existence au 31 décembre 2000 de réserves d'un montant de 28.319.885,- LUF, équivalent à 702.031,61 euros, le Conseil d'Administration décide:

1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF.
2. d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social de 186,33 euros pour le porter de 433.813,67 euros à 434.000,- euros par incorporation d'une partie des autres réserves de 28.319.885,- LUF, équivalent à 702.031,61 euros.
3. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.
4. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à quatre cent trente-quatre mille euros (434.000,- EUR) représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de quatre cent trente-quatre euros (434,- EUR)».

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Un mandataire
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07943/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

LOGICIEL GRAPHICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 62.022.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 12 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 12 novembre 2001 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en Euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.480.000,- avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.
 BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07964/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

ALPINIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6760 Grevenmacher, 23, rue de Münschecker.
R. C. Luxembourg B 53.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. ALPINIST

Signature

(07945/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

ASCONA TANKSCHIFFAHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 47.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. ASCONA TANKSCHIFFAHT

Signature

(07946/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

ARNOLDY INTERNATIONAL TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 50.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. ARNOLDY INTERNATIONAL TELECOM

Signature

(07947/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

CAFE-BRASSERIE MAERTER STUFF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 1, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 24.453.

Les comptes annuels enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. CAFE-BRASSERIE MAERTER STUFF

Signature

(07948/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

RICKES & PETRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. RICKES & PETRICH

Signature

(07949/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

FRANZ CONEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la GmbH FRANZ CONEN

Signature

(07950/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

CIC-HANDELSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschberg.
R. C. Luxembourg B 53.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la AG CIC-HANDELSGESELLSCHAFT

Signature

(07951/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

COMPTOIR DE SHAANXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 21, boulevard J-F Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. COMPTOIR DE SHAANXI

Signature

(07952/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

GARAGE J.P. REUTER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour GARAGE J.P. REUTER ET FILS, S.à r.l.

Signature

(07953/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

GERÜSTBAU TRAPPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2a, rue Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 49.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. GERÜSTBAU TRAPPEN

Signature

(07954/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

L'IMPRIMERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 45.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. L'IMPRIMERIE

Signature

(07955/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

LUX-TANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 46.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. LUX-TANK

Signature

(07956/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

GET CREATIVE MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an den Längten.
R. C. Luxembourg B 66.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. GET CREATIVE MARKETING

Signature

(07957/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

MERSCH-EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen, 104, route de Fischbach.
R. C. Luxembourg B 43.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. MERSCH-EISCHEN

Signature

(07958/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

PALAIS DES PARFUMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 21.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. PALAIS DES PARFUMS

Signature

(07959/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

PEPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 49, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 71.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. PEPE

Signature

(07960/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

SICHEL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 13.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. SICHEL ESCH

Signature

(07961/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

TSG TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an den Längten.
R. C. Luxembourg B 73.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. TSG TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER

Signature

(07962/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

TROSSEN TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 86, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 24.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. TROSSEN TRANSPORTS

Signature

(07963/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

FLEURS BACKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 3, rue de Louvigny.
R. C. Luxembourg B 74.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. FLEURS BACKES

Signature

(07965/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

BAUELEMENTE DIETER SCHEUER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 64.308.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la GmbH BAUELEMENTE DIETER SCHEUER

Signature

(07966/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

M.J.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 54.531.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. M.J.A.

Signature

(07967/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

M.J.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 54.531.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 27 décembre 2001

Composition du Conseil d'Administration

- Monsieur Alain Gorge, demeurant à L-5378 Uebersyren, 12, Am Pratel, Administrateur-délégué
- Madame Esther Pelles, demeurant à L-5378 Uebersyren, 12, Am Pratel, Administrateur-délégué
- Monsieur Henri Pelles, demeurant à 611/2 Eilat (Israël)

Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
- Les mandats expirent lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2002.
Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07973/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

CITIGROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: EC 2V 6DS London, 120, Cheapside.
Siège administratif: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B.83.654.

—
Extraits des résolutions de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 16 janvier 2002

- que Monsieur Fabrice Blondé, employé privé, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 janvier 2002,
- que Monsieur Charles Denotte, employé privé, demeurant à L-1420 Luxembourg, 48, avenue Gaston Diderich, a été coopté avec effet à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Fabrice Blondé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

Signature

Le mandataire de la Société

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07980/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

I.D.I., INTERNATIONAL DEVELOPMENT OF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 75.081.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.D.I., INTERNATIONAL DEVELOPMENT OF INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 75.081, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 516 du 19 juillet 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 686 du 28 août 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manette Olsem, diplômée en sciences économiques, demeurant à Fentange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrasig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de CRAGNOTTI & PARTNERS CAPITAL INVESTMENT N.V. comme liquidateur et définition de ses pouvoirs.

3.- Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trente mille (30.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de quinze millions deux cent mille dollars US (15.200.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer CRAGNOTTI & PARTNERS CAPITAL INVESTMENT N.V., société de droit néerlandais, avec siège social à Royal Dam Centre -Dam 7°, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas, comme liquidateur de la société.

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, M. Olsem, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 46, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

P. Frieders.

(07902/212/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.892.

L'an deux mille un, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EL HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.892, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 512 du 27 octobre 1993.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Diefendange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Lopez, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Décision de prononcer la dissolution de la société.

2) Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3) Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

4) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut par conséquent délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur la société anonyme de droit luxembourgeois FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elles est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-R. Bartolini, M. Lopez, P. Ceccotti, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

P. Frieders.

(07907/212/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la S.A. GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY

Signature

(07968/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

NORST EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 76.055.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue exceptionnellement le 18 décembre 2001 pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2000

Capital social

L'Assemblée Générale a décidé de convertir la devise d'expression du capital social actuellement fixé à 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) pour l'exprimer dorénavant en euros. Par conséquent, le capital social a été fixé à 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).

L'assemblée Générale a décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

Conseil d'Administration

Après avoir constaté et accepté les démissions de leurs fonctions d'administrateurs présentées avec effet au 1^{er} janvier 2002 par les sociétés à responsabilité limitée A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet au 1^{er} janvier 2002, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005, la société à responsabilité limitée @CENTURE, S.à r.l., ci-après désignée, et Messieurs Jean Vandeworde et Jean Zeimet, ci-après qualifiés.

Au 1^{er} janvier 2002, le Conseil d'Administration se présentera dès lors comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-2213 Luxembourg, rue de Nassau 16;
- Monsieur Jean Vandeworde, Comptable, demeurant à L-8363 Greisch, rue de Tuntange, 19;
- @CENTURE, S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-8363 Greisch, rue de Tuntange, 19.

Commissaire aux comptes

Après avoir constaté et accepté la démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes présentée par la société anonyme FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005, la société à responsabilité limitée READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, rue de la Vallée, 52.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07982/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.
